

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2016

Accord sur la dotation intercommunautaire

Suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2016 en prévision de la fusion, la Communauté de Communes a perçu la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), l'imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER), la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB) ainsi que la compensation sur les salaires revenant à la commune, pour un montant total de 20 897 €.

Le conseil municipal accepte le versement des attributions de compensation pour un montant de 20 897 € pour 2016, tel que présenté dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Communication sur la prise en charge du FPIC

Le montant du FPIC 2016 s'élève à 8 558 €, celui de 2015 s'élevait à 2 748 €. Cette différence s'explique d'une part, par le transfert de fiscalité et d'autre part, par le fait que l'Etat a augmenté ses prélèvements.

Modification du PLU sur la zone des Brouilles

Suite à sa décision de modifier le Plan Local d'Urbanisme prise dans sa séance du 6 septembre 2016 et après publication de l'arrêté du 17 octobre 2016, le conseil municipal définit les modalités de mise à disposition du public.

Le dossier, accompagné de l'avis des personnes publiques associées, ainsi qu'un registre seront mis à disposition du 16 janvier au 16 février 2017 inclus, aux heures d'ouverture du secrétariat.

L'objet de ce dossier est :

- la modification de l'orientation d'aménagement du secteur des Brouilles (modification des voies de desserte)
- une modification mineure du règlement d'urbanisme (article 11 concernant l'aspect extérieur dans la zone Ns).

Le conseil prend connaissance du courrier d'un administré demandant que son terrain soit classé en zone constructible. Cette demande ne pourra être étudiée que dans le cadre d'une révision du PLU, après l'aboutissement de la révision du SCOT actuellement en cours.

Accord sur l'avant-projet de l'aménagement de la place de l'église et du cimetière

Le conseil valide les grands principes du projet élaboré par les services techniques de la Communauté de Communes. Il est demandé l'ajout d'un éclairage et le raccordement à l'éclairage festif des deux massifs adossés au mur du cimetière.

Vente de bois année 2016

Le conseil municipal décide de facturer 44 moules de bois à 8 € à Mr Thierry CHANEL demeurant à Confrançon. Les coupes de bois du délaissé autoroute situé à la sortie sud du village, sur la parcelle cadastrée section ZH n°131, sont terminées.

Communication sur le rapport CRC SIEA

Le maire présente le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion 2009-2014 du SIEA.

L'un des points soulevés sur le fonctionnement du comité, plus précisément la tenue des réunions a été revu. Un autre point concerne le taux d'endettement du syndicat : le réseau fibre optique a engendré des travaux importants mais il suscite l'installation de nouvelles entreprises dans les zones importantes et les annuités des emprunts souscrits pour ces travaux sont couverts par les recettes produites par ce réseau.

Rapport d'activités 2015 des différents organismes

Le conseil prend connaissance des rapports d'activités 2015 d'Organom, de la Communauté de Communes ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Ces rapports sont tenus à la disposition du public.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire accordé le 16 novembre 2016 à Mr et Mme Jean-Michel LEPY pour la construction d'une maison individuelle, 1818 route de Polliat
- est informé de la déclaration préalable accordée le 2 décembre 2016 à Mr et Mme Jean-Bernard GIGAN pour le remplacement d'une porte de garage par une fenêtre pour y aménager une pièce à vivre et la construction d'un abri non fermé, 131 route de Planchemelle
- est informé que les travaux de la station d'épuration avancent, elle sera mise en service le jeudi 8 décembre pour essai sur une durée de 3 mois
- est informé que le dossier concernant le litige dans le domaine de l'urbanisme est en cours d'examen par l'avocat mandaté par la commune
- est informé que les travaux engagés par le Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc pour la réfection du réseau d'eau sur le secteur Planchemelle-Cormassine vont engendrer l'échange de 3 poteaux incendie
- prend note que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 10 janvier 2017.